

# Communiqué phytosanitaire

n° 05 du 5 mars 2025

## SOMMAIRE

### Arboriculture

- Phénologie
- Moniliose
- Traitements aux huiles
- Tavelure
- Feu bactérien

## ARBORICULTURE

### PHÉNOLOGIE À CHÂTEAUNEUF

Observations effectuées le 3 mars

Pommier, poirier, cerisier    stade B (BBCH 51 ; gonflement des bourgeons)  
Abricotier                            stade C (BBCH 53; éclatement des bourgeons)

### MONILIOSE DES FLEURS ET DES RAMEAUX SUR ABRICOTIERS

Des températures au-dessus de 15°C sont annoncées en plaine pour les prochains jours, les abricotiers pourraient ainsi arriver rapidement au stade bouton blanc (stade D, BBCH 57), voir ballonnets (stade E, BBCH 59). Avant que ces stades ne soient atteints, il est important d'éliminer tous les fruits momifiés qui se trouveraient encore sur les arbres. Les fleurs doivent être protégées préventivement avant les pluies (y c. la lutte contre le gel), à partir du stade bouton blanc (stade D, BBCH 57) et ensuite à intervalle régulier selon la durée de la floraison et les pluies annoncées. Plusieurs produits sont disponibles dans la famille des ISS (si les températures dépassent les 10°C), des strobilurines ou dans d'autres familles. L'hydrogencarbonate de potassium a une efficacité partielle.



Stade bouton blanc

[Liste des produits phytosanitaires contre la moniliose des fleurs et des rameaux sur abricotiers](#)

### TRAITEMENT AUX HUILES

Contre les cochenilles (y c. le pou San José), un traitement à l'huile peut être appliqué aux stades B-C (BBCH 51-53). Contre les acariens rouges, une application est possible jusqu'au stade E (BBCH 58). Dans ce cas, le dosage doit être adapté au stade phénologique :

- stades B-C (BBCH 51-53)    3,5 % (cochenilles, cheimatobies, ériophyides gallicoles)
- stade D (BBCH 54-56)        2 % (acariens rouges)
- stades D3-E (BBCH 57-58)    1 % (acariens rouges)

Le traitement aux huiles aura également un effet sur les œufs avancés et les jeunes larves de psylles et de pucerons.

Afin d'éviter toute phytotoxicité, aucun fongicide, excepté le cuivre, ne peut être appliqué durant les 5 à 7 jours qui précèdent ou qui suivent le traitement à l'huile.



Pour une efficacité optimale, l'application de l'huile doit se faire :

- par temps doux avec une température diurne dépassant 10°C et hors gel nocturne
- avec une quantité d'eau élevée en traitant la même ligne à l'aller et au retour
- sans ajouter de fongicides (sauf du cuivre)

## TAVELURE DU POMMIER / DU POIRIER

En cas de forte pression l'année dernière et sur les variétés sensibles, une application préventive avec du cuivre ou du dithianon est recommandé aux stades B-C (BBCH 51-53) en cas de pluie.

## FEU BACTÉRIEN

### Contrôle des chancres sur poiriers

Il est très important de démarrer la saison le plus propre possible ! Nous vous recommandons fortement d'effectuer un nouveau contrôle dans **toutes les parcelles de poiriers atteintes par cette maladie en 2024**. Les chancres doivent **absolument être éliminés avant la floraison** (plus au minimum 1 mètre de bois sain). Ils sont repérables en suivant les branches portant des feuilles noires ou des fruits momifiés. Ils forment des zones noires et écaillées sur les branches ou le tronc. Les mesures d'hygiène doivent être respectées voir : [Fiche 206/2024 Agroscope](#). En cas de questions, vous pouvez contacter Fabio Kuonen (079 587 19 82, [fabio.kuonen@admin.vs.ch](mailto:fabio.kuonen@admin.vs.ch)).



Chancre sur tronc



Chancre sur charpentièr



Fruit momifié



Feuilles noires

### Séances d'information

Deux séances sont organisées le **jeudi 6 mars, à la grande salle de l'École d'agriculture de Châteauneuf**:

- de **16h à 17h15** pour les producteurs exploitant des parcelles entre **Sion-Est et Sierre** (périmètre 1).
- de **17h30 à 18h45** pour **tous** les autres producteurs exploitant des parcelles de fruits à pépins.

Lors de ces séances, la stratégie 2025 vous sera entre autre communiquée.

**La présence** des producteurs exploitant des vergers ou des pépinières de fruits à pépins **est fortement souhaitée** ! Le feu bactérien nous concerne TOUS !

Service cantonal de l'agriculture

